VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **09 février 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **neuf février deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 02 février 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Christian PORTEFAIX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Isabelle LAVEST à Christine DULAC-ROUGERIE, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Pierre LAVIGNE à Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pierre MIQUEL à Magali GALLAIS, Florent NARANJO à Marianne MAXIMI, Nicole PRIEUX à Sylviane TARDIEU**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Valérie BERNARD arrive pendant la présentation de la question N° 2 (fin du pouvoir donné à Madame Cécile AUDET).

Rapport N° 23

VENTE DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

La loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique (POPE) du 13 juillet 2005 a créé le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Ce dispositif instaure une obligation d'économie d'énergie aux vendeurs d'énergie et de carburants exprimée en kWh cumulé actualisé (kWh cumac).

L'attribution de CEE s'inscrit dans un processus légal strict contrôlé par les services de l'Etat (DREAL).

Les CEE sont exclusivement matérialisés par leur inscription au registre national des certificats d'économie d'énergie, accessible au public et destiné à tenir la comptabilité des certificats obtenus.

Depuis une plate-forme électronique (www.powernext.com), les acteurs du dispositif peuvent vendre ou acheter des CEE. Le prix moyen auquel ces certificats ont été acquis ou vendus est publié par l'Etat : depuis juillet 2017, le cours du CEE s'établit au dessus de 0,30 c€ HT/kWh cumac.

Les collectivités ont la possibilité de faire valoir les économies d'énergie réalisées sur leur patrimoine et de valoriser les CEE ainsi obtenus en les cédant à des acteurs obligés.

La Ville de Clermont-Ferrand s'est engagée dans le dispositif en valorisant les résultats des travaux d'économie d'énergie conduits sur son patrimoine depuis 2007 (isolation de combles perdues, remplacement de menuiseries, modernisation de chaufferies…).

Après une première vente en 2011, la ville a de nouveau la possibilité de vendre un nouveau volume de CEE de 55 318 299 kWh cumac.

Le prix de vente de ces CEE est variable et est situé depuis quelques temps à un niveau assez haut (au dessus de 0,375 c€ HT/kWh cumac) mais pourrait évoluer à la baisse ultérieurement. En conséquence il est souhaitable de réaliser la vente des CEE enregistrés, dans les meilleurs délais.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer tous actes concernant :

- L'organisation d'un appel à offres auprès des opérateurs du marché des CEE via la plateforme POWERNEXT, notamment auprès des vendeurs d'énergie concernés par l'obligation d'économies d'énergie et courtiers intervenant sur ce secteur d'activité,

- La cession des CEE représentant des économies d'énergie à hauteur de 55 318 299 kWh à l'opérateur qui aura fait la meilleure proposition ; le Conseil municipal sera informé du prix de vente obtenu et du montant total de la transaction à l'occasion de la première séance consécutive à la cession.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 FEV. 2018

Le Maire, et par délégation,
L'adjointe,

Françoise Nouhen